

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2011

RÉINTRODUCTION TEMPORAIRE DU CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES - (n° 3765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Caresche
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.